



**PROCES-VERBAL**  
**Comité de Pilotage de l'EUR ELM I**  
**du mardi 15 décembre 2020**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Propos introductifs d'Olivier BRUNO, nouveau Directeur de l'EUR ELM I
2. Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires
3. Modalités de tenue des réunions en visioconférence du CoPil et du CoSP de l'EUR
4. Questions diverses

*Personnes présentes :*

Patrick Musso, Ali Douai, Renata Kaminska, Jean-Pierre Allegret, Alexandre Ferrando, Thomas Jobert, Patrice Houdayer, Patrice Bougette, Philippe Chereau, Lionel Nesta, Philippe Monin, Olivier Bruno.

*Personnes excusées:*

Anthony Hussenot, Valérie Chifflet

**1. Propos d'Olivier BRUNO, nouveau Directeur de l'EUR ELM I**

Propos introductifs d'Olivier BRUNO, nouveau directeur de l'EUR-ELMI, élu le 7 décembre 2020 par les membres du CoSP et du CoPil.

Olivier BRUNO insiste sur la place et le rôle du COPIL dans la définition des axes stratégiques à court terme et long terme de l'EUR ELM I. Il indique que le renforcement des liens entre SKEMA et UCA est un élément important de cette stratégie, en particulier dans le cadre des formations doctorales. Les membres du COPIL sont favorables à cette vision qui pourrait conduire à des formations et des recherches communes en intelligence artificielle.

Patrick MUSSO, ancien directeur de l'EUR, préside le reste de la réunion.

**2. Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires**

Patrick MUSSO propose de mettre en place une stratégie d'accueil pour les étudiants étrangers hors UE avec des droits d'inscription différenciés. Quelques étudiants pourront être exonérés partiellement dans une limite de 10% de l'ensemble des étudiants d'UCA. Chaque composante pourra sélectionner les étudiants qui profiteront de cette exonération selon deux types de critères : la francophonie et/ou l'excellence.

**Les membres du CoPil décident que seul le critère d'excellence sera retenu par l'EUR**

**3. Modalités de tenue des réunions en visioconférence du CoPil et du CoSP de l'EUR**

Le CoPil et le CoSP de l'EUR ELMI sont autorisés à délibérer à distance durant la période d'état d'urgence sanitaire. Patrick MUSSO rappelle qu'il est important de rédiger un règlement intérieur de l'EUR.

**4. Questions diverses**

Pas de remarque particulière

**Conseil Restreint aux Enseignants-Chercheurs**

Un accord pour le dépassement d'heures d'enseignements a été voté à l'unanimité pour des raisons de sous encadrement des enseignements en économie et en gestion. (Cf. Tableau joint).

**Accord à l'unanimité**

Le Directeur de l'EUR ELMI



Olivier BRUNO